

Mars 2009

*Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-En-Vanoise, Feissons-Sur-Salins, La Perrière,
Le Planay, Les Allues, Montagny, Pralognan-La-Vanoise, Saint Bon.*

Site internet du SIVOM: <http://www.sivomdebozel.info>

Usines d'incinération

Depuis le début de la nouvelle année, les déchets du canton ne sont plus traités à Donzère (Drôme) comme c'était le cas, jusqu'ici, en période hivernale. En janvier 2009, les tonnages se sont répartis entre l'usine d'incinération de Chambéry (949.5 tonnes) et l'usine d'incinération de Passy en Haute Savoie (390 tonnes). Le transport des déchets est par conséquent limité ce qui est profitable du point de vue économique mais également environnemental.

Réhabilitation de site pollué: Ancien incinérateur de Pralognan

Le site de l'ancien incinérateur de Pralognan se situe à proximité de la route D915 entre le Planay et Pralognan la Vanoise au lieu dit «Pierra Crêpa». Le terrain se présente sous la forme d'une plateforme de 375 m² et d'un talus de 2500 m² au pied duquel s'écoule le Doron de Pralognan. L'incinérateur a été construit et mis en service en 1979 puis en 1994, il a été démoli. Les cendres d'incinération (déchets d'ordures ménagères) ont été déversées dans les talus proches.

Les analyses de sol ont révélé la présence de métaux, d'hydrocarbures, de fluorures lixiviables. Pour les analyses d'eau, les résultats se sont révélés identiques entre l'amont et l'aval du site. La solution retenue par la DRIRE à la suite de la remise du dossier de cessation d'activité de l'installation est le confinement du talus. Différentes bâches vont venir isoler les parties polluées des talus. Des prélèvements et analyses d'eau seront également réalisés chaque année. Un marché sera lancé par le SIVOM afin que ces travaux soient réalisés en 2009.

D'autres opérations de réhabilitation pourront être réalisées dans le futur, notamment pour résorber les décharges sauvages du canton (prioritairement sur les communes de la Perrière, Feissons sur salins et Montagny).

Chéquier Eco citoyen-Visite du Carrey

Pour la troisième séance «chéquier Eco Citoyen» avec la classe de 5 A, les élèves et les services enfance jeunesse et environnement se sont rendus à pied à la déchetterie du Carrey. Une guide de moyenne montagne les a accompagné et a montré aux élèves des traces d'animaux. La visite de la déchetterie a été l'occasion pour les élèves de repérer des objets qui allaient leur servir pour la confection de leur oeuvre «Récup'art».

Résultats 2007/2008

Progression des quantités (kilos) d'OM, emballages et verre collectées entre les années 2007 et 2008			
	OM	Emballages et papiers	Verre
Les Allues	-68540	8740	22660
Bozel	1240	-640	4130
Brides	73060	1128	11810
Champagny	-15620	4417	14600
Feissons	-5710	-523	4320
Montagny	-1240	7	2480
La Perrière	*-1480	-2008	19930
Le Planay	2360	2031	4620
Pralognan	1680	4447	-18460
St Bon	*68480	11720	25710
Déchetterie du Carrey	/	1621	-290
Total	54230	30940	91510
* les OM de la Perrière ne contiennent pas celles de la Tania. Les OM de la Tania sont comprises avec celles de St Bon			

Pour les Ordures Ménagères:

- Hausse des tonnages à Brides les Bains ce qui s'explique par une hausse de fréquentation des curistes.
- Baisse des tonnages pour les Allues et Champagny. Une partie de ces tonnages a été mieux triée puisque les quantités d'emballages et papiers sont en augmentation.

Pour les emballages et papiers:

Augmentation globale des quantités triées. Continuons sur cette voie!

Pour le verre:

Augmentation globale des quantités triées. -18 tonnes pour Pralognan.

NB: La variation des tonnages est très liée à la fréquentation touristique des communes.

Nouveaux résidents

Il conviendrait que les communes fassent part au SIVOM de la liste des nouveaux habitants sur les communes du canton au fur et à mesure de l'année. Les services pourront ainsi les informer des consignes de tri, des horaires et conditions d'accès en déchetteries, etc.

Aménagements

Concernant l'aménagement de nouveaux quartiers dans vos communes, il est important de contacter le SIVOM pour discuter ensemble de la localisation future des bacs à ordures ménagères ainsi qu'éventuellement de l'ajout de conteneurs de tri sélectif.